

Procès-verbal de la réunion de pré-soumission

DATE ET HEURE	18 Août 2020 à 15h00mn
PASSATION DE MARCHÉ N°	DP/QCBS/MCA-M/LR-12/Compact-PP-10
LIEU	Par webinaire
ENTITE	Agence MCA-Morocco
INTITULE DU PROJET	Sélection d'un cabinet de consultants pour le renforcement des capacités des agriculteurs(trices) des terres collectives situées dans les périmètres d'irrigation du Gharb et du Haouz et concernées par l'opération de melkisation

PARTICIPANTS : Voir la fiche de présence en Annexe I de ce procès-verbal.

1^{ère} partie - Présentation de l'Appel d'offres

L'Agence MCA-Morocco a organisé, le **18 Août 2020 à 15h00mn**, une réunion d'information afin de présenter le contenu de la demande de proposition n° **DP/QCBS/MCA-M/LR-12/Compact-PP-10** et apporter des clarifications sur les aspects techniques, de passation de marchés et fiscaux, aux soumissionnaires potentiellement intéressés par cette demande de propositions.

M. Zakaria Sebbar, Responsable de la « Passation des marchés » au sein de l'Agence MCA-Morocco, a ouvert la séance avec une brève présentation d'usage et une explication des objectifs de la réunion, avant de passer la parole à Mme Siham Malki, Manager « Mesure d'accompagnement à l'opération de Melkisation » - Direction du projet « Foncier Rural » à l'Agence MCA-Morocco.

Cette dernière a exposé brièvement le cadre général dans lequel s'inscrit la prestation objet de la réunion avant de passer en revue le détail y afférent et comprenant son objectif, consistance, durée, livrables et équipes à mobiliser par le prestataire.

M. Amadou Seck, Procurement Agent Manager pour le Procurement Agent de l'Agence MCA-Morocco, a présenté le processus de passation des marchés selon les procédures de MCC. Il a également insisté sur les éléments suivants :

- Seule une soumission par voie électronique est acceptée ;
- Les indemnités journalières et les indemnités de déplacement à l'intérieur du pays seront prises en compte dans le prix total du contrat ;

M. Zakaria Sebbar, a présenté les dispositions fiscales propres aux procédures de MCC à prendre en considération par les soumissionnaires qui comptent soumettre leurs propositions.

Les démarches nécessaires pour la partie fiscale sont les suivantes :

- Les prestations financées dans le cadre de l'Accord du Compact II sont exonérées de la taxe sur la valeur ajoutée et des droits à l'importation ;
- Pour pouvoir facturer en Hors-Taxes, la demande d'achat en exonération de la TVA /franchise douanière est déposée par l'Agence MCA-Morocco auprès de l'administration compétente ;

- La demande d'exonération de la TVA/franchise douanière se fait sur la base des factures pro-forma fournies par le fournisseur à l'Agence MCA-Morocco, après la signature du contrat ;
- Une attestation d'achat en exonération de la TVA/ franchise douanière est fournie par l'administration compétente ;
- En application de l'article 103 du Code Général des Impôts : les prestataires non-résidents ayant désigné un représentant fiscal au Maroc, ou prestataires établis au Maroc, ayant supporté la TVA au nom de leur sous-traitants, peuvent formuler une demande de remboursement du crédit de TVA, auprès du service local des Impôts à la fin de chaque trimestre de l'année civile au titre des opérations réalisées au cours du ou des trimestres écoulés ;
- L'Agence MCA-Morocco procèdera à une retenue à la source de l'impôt sur les sociétés (IS) de 10% sur tous les montants bruts réglés (HT), en contrepartie de prestations de services réalisées par des non-résidents ;
- Pour tous les impôts sur les bénéfices prélevés, les non-résidents concernés recevront du gouvernement du Maroc, à leur demande, la preuve de paiement pour leur éviter la double imposition ;
- La proposition financière doit inclure tous les coûts, les prix, les frais, y compris toutes les taxes (hors TVA) payées au Maroc, ainsi que tous les droits et taxes payés dans le pays d'origine, y compris les droits de douane et autres prélèvements que le consultant est susceptible de subir ;
- Cette proposition ne devra pas inclure les montants de la TVA, ainsi que les droits de douanes au Maroc, quand ils existent, et pour lesquels les fournisseurs recevront des attestations d'exonération et des franchises douanières.

La présentation PowerPoint exposée lors de la réunion et détaillant chaque partie (technique, passation des marchés et dispositions fiscales) est jointe à ce procès-verbal (Annexe II).

Les questions posées et les réponses seront présentées au niveau de la 2^{ème} partie de ce rapport.

2^{ème} partie – Questions/Réponses

Q1 : Quel est le taux appliqué pour les groupements qui ont un compte transféré au Maroc ?

R1 : L'Agence MCA-Morocco procèdera à une retenue à la source de l'impôt sur les sociétés (IS) de 10% sur tous les montants bruts réglés (HT), en contrepartie des prestations de services réalisées par des non-résidents (Groupement de droit français/entreprise inscrite à l'étranger).

Q2 : Veuillez clarifier le nombre d'ingénieurs agronomes figurant dans le personnel non-clé ?

R2 : 5 Ingénieurs agronomes pour le personnel non-clé seront mobilisés pour la mise en œuvre de la prestation, dont 2 feront partie des comités de pilotage selon la répartition suivante : le comité du Gharb sera composé de trois experts (2 du personnel clé et 1 du personnel non-clé) et celui du Haouz sera composé de deux experts (1 du personnel clé et 1 du personnel non clé).

Q3: Is the presentation and tender documents available in English?

R3 : Non, la présentation de pré-soumission et le dossier d'appel d'offres ne sont pas disponibles en anglais.

Q4 : Le chef de projet/coordonnateur(trice) doit avoir un diplôme supérieur (BAC+5) d'ingénieur agronome ou équivalent ; que signifie équivalent, est-ce possible dans une autre spécialité que l'agriculture ?

R4 : Non, ce n'est pas possible.

Q5 : Le nombre de bénéficiaires indiqués pour la sensibilisation est de 76 000 personnes. Or, la liste des formations S/I démontre 30.774 – qu'en est-il exactement pour cet objectif quantitatif ?

R5 : Le nombre de 30.774 correspond aux ayants droit comme indication par rapport à l'opération de melkisation. Le nombre de bénéficiaires à retenir pour les actions de sensibilisation et information est 76.000 tel qu'indiqué dans les TdR. Les ayants droit ne sont pas les seuls bénéficiaires de la prestation.

Q6 : Par rapport aux profils, est ce qu'il faut également présenter les CVs des experts non clés (individuellement)? Est-il possible d'avoir une estimation du budget ?

R6 : - Les CVs des experts non-clés doivent également figurer dans l'offre, sous le format exigé par MCC. Soit on donne le niveau d'effort, soit on donne le budget. Pour cette consultation l'Agence a opté pour le niveau d'effort.

Q7 En termes de personnel, quel est le nombre de formateurs par site ? Et combien de sessions de formation seront réalisées par jour ?

R7 : Il est précisé dans les TdR le nombre de formateurs par session de formation ainsi que le nombre de jours. D'ailleurs, l'objectif de la tâche B est de développer le programme de formation et de présenter le planning d'exécution y afférent qui doit être validé en commun accord avec l'ONCA et MCA. Des séances de formation en parallèle peuvent être réalisées vu le nombre de personnel à mobiliser.

Q8 : C'est quoi la liste de l'exclusion ?

R8 : Il est éliminatoire de s'associer avec une entreprise issue d'un pays objet de sanctions ou de restrictions en vertu des lois ou des politiques des États-Unis : liste disponible dans le site de MCC.

Q9 : Est-ce que les offres financières doivent être protégées par mot de passe ?

R9 : Les offres financières doivent être systématiquement protégées par un mot de passe. Notamment, les formulaires FIN 1, FIN 2, FIN 3, et FIN4. A titre de précision le formulaire TECH-2-A qui relève de la capacité financière ne nécessite pas de verrouillage.

Q10 : Est-ce que le volet transport des bénéficiaires et les sites de formation est pris en charge par le prestataire ?

R10 : Le volet logistique est à la charge du consultant, y compris les locaux des formations.

Q11 Est ce qu'il y a une exigence particulière pour le personnel clé, est ce qu'il devra faire partie du personnel permanent du bureau ?

R11 : C'est au choix du cabinet. L'essentiel, c'est la présence d'une équipe permanente dédiée à la prestation et désignée selon les exigences des termes de références.

Q12 : Est-ce que toutes les missions MCA auxquelles le cabinet a pu soumissionner doivent-elles être présentées (même si cela concerne des activités différentes ? Même si au-delà de 10 ans ?)

R12 : Le TECH 5 est formulé pour donner l'information à MCA sur les missions exécutées par le consultant au compte du MCA, hors secteur d'activité de la prestation et au-delà de 10 ans.

Q13 : Vue la particularité de l'opération Melkisation, une expérience pareille est rare soit pour le consultant soit pour son personnel. Que signifie donc, une expérience similaire ?

R13 : L'opération de Melkisation constitue le contexte. Or, la nature de la prestation est le renforcement des capacités des agriculteurs et agricultrices à travers des actions de sensibilisation et de formation. Ainsi, on entend par expérience similaire le renforcement des capacités, la sensibilisation et la formation en relation avec le secteur de l'agriculture.

Q14 : Avez-vous une idée plus précise des profils surtout en ce qui concerne les techniciens agricoles (irrigation, chaîne de valeur, ...) ?

R14 : La liste des exigences pour le personnel clé et non clé et l'ensemble des profils demandés figure au niveau des TdR.

Q15 : Est-ce que l'effectif des bénéficiaires de la formation peut évoluer ?

R15 : L'effectif des bénéficiaires de la formation n'est pas sujet d'évolution. Il s'agira plus de prévoir également des formations de manière simultanée compte tenu du contexte actuel.

Q16 : Y-a-t-il un pourcentage à respecter par rapport à la masse de la sous-traitance ? Dans le cas où le Consultant a l'intention de sous-traiter les principaux éléments de ses Services visés au Contrat (considérés principaux s'ils sont d'une valeur supérieure à 100 000 USD), ==> Cette autorisation doit-elle être demandée au moment de la soumission ?

R16 : Dans le cas où le Consultant a l'intention de sous-traiter les principaux éléments de ses Services visés au Contrat (considérés principaux s'ils sont d'une valeur supérieure à 100 000 USD), il devra obtenir l'approbation écrite préalable du Sous-traitant par l'Entité MCA. La sous-traitance ne modifie en rien les obligations du Consultant au titre de ce Contrat.

Q17 : Est-ce que le consultant est appelé à élaborer un Plan de suivi et évaluation ?

R17 : MCA-Morocco a développé un plan de suivi et évaluation (PSE). Au cours de la mise en œuvre de la prestation objet du présent appel d'offres, le prestataire produira des informations de nature à alimenter les indicateurs de suivi et d'évaluation, inclus au PSE et portant sur l'activité objet du présent appel d'offre. Voir le détail au niveau des TdR. Par ailleurs et tel que précisé dans les TdR au niveau de la tâche A, le prestataire devra instaurer un mécanisme pour le suivi de la réalisation des différentes tâches et activités.

Q18 Est-ce-que le consultant doit présenter dans son offre un plan d'action covid 19 ?

R18 : Effectivement, cela fait partie de la tâche A relative à l'approche méthodologique. Le prestataire devra fournir un plan d'atténuation des risques décrivant les procédures et protocoles pour éviter et réduire les risques de contamination et propagation de la covid-19 lors de la mise en œuvre de la présente prestation. Ce plan devra être établi à partir du canevas en annexe intégrant l'ensemble des directives de MCC. Le respect des exigences nationales en la matière est aussi obligatoire.

Q19 : Compte tenu de la période (nombreux jours fériés etc.) Est-il possible de reporter de 15 jours la date de dépôt ?

R19 : MCA-M étudiera la question et vous reviendra si confirmation.

Annexe I : Fiche de présence

Annexe II : Présentation (en Powerpoint)

Annexe I : Fiche de présence

REUNION DE PRE-SOUMISSION

DP N°: DP/QCBS/MCA-M/LR-12/Compact-PP-10

Intitulé : Sélection d'un cabinet de consultants pour le renforcement des capacités des agriculteurs(trices) des terres collectives situées dans les périmètres d'irrigation du Gharb et du Haouz et concernées par l'opération de melkisation

Entité : Agence MCA-Morocco

Lieu : Webinaire

Date : 18 Août 2020 à 15h00mn

NOM	TITRE	ORGANISME	NUMERO DE TELEPHONE	ADRESSE ELECTRONIQUE	SIGNATURE
Hassan Hajjar		Arzar Conseil			
Rachid Cherraki		Arzar Conseil			
Douay Oumaima		AFC Consultants			
Antoine Cochard		AFC Consultants		antoine.cochard@afci.de	
Faouzi Abdessamad		AFC Agriculture & Finance			
Maa Hassan		Groupement "Interp & Sferé		interp.conseil@gmail.com	
Farouq Maa		Groupement "Interp & Sferé		farouq.maa.interp@gmail.com	
AZILI Omar		ANZAR Conseil		omar.azili@anzar.ma	
Sophie Pinard		Cabinet Valyans Consulting		sophie.pinard@valyans.com	
Yasmina EL HASNAOUI		Groupement Valyans Consulting / Agri Consulting		Yasmina.elhasnaoui@valyans.com	
John Nguri		CDCI Consulting LLC		john.nguri@cdciconsulting.com	

NOM	TITRE	ORGANISME	NUMERO DE TELEPHONE	ADRESSE ELECTRONIQUE	SIGNATURE
Boudine Nadia		Société EXPERT INGENIEUR CONSEIL		expert.ingenieur.conseil@gmail.com	
Alex Njoroge		B360		alexn@b360inc.com	
Susan Njeri Mwaura		B360		snjeri@b360inc.com	
HAJAR ARAB		Sté VETAGRO CONSULTING		vetagroconsulting@gmail.com	
Marco Vacirca		Agriconsulting Europe			
EL ASSAOUI ETTAHAR		CID		eelassaoui@cid.ma	
kamal bousfiha		JESA group		kamal.bousfiha@jesagroup.com	
Zouhair Bachraoui		Bureau d'études ADI		z.bachraoui@adi.ma	
Hamza El Hassouni	Manager Foncier Rural - Direction du projet « Foncier rural »	Agence MCA- Morocco	-	-	Présence par webinaire
Siham Malki	Manager « Mesure d'accompagnement à l'opération de Melkisation » - Direction du projet « Foncier rural »	Agence MCA- Morocco	-	-	Présence par webinaire
Zakaria Sebbar	Responsable de la Passation des marchés	Agence MCA- Morocco	-	-	Présence par webinaire
Amadou Seck	Procurement Agent Manager	Cardno Emerging Markets	-	-	Présence par webinaire
Soufiane El Ouadi	Procurement Agent Assistant	Cardno Emerging Markets	-	-	Présence par webinaire

Annexe II : Présentation (en Powerpoint)

(Bien vouloir noter que la note de qualification est bien de 80 points)



LR-12-Présentation
séance pré-soumissio